

De : DDT 88/SUH/BUMC (Bureau de l'urbanisme, des mobilités et du climat) emis par BRYL Dorothee
- DDT 88/SUH/BUMC <ddt-suh-bumc@vosges.gouv.fr>

Envoyé : mardi 13 décembre 2022 15:54

À : Mairie de HENNECOURT <mairie.hennecourt@wanadoo.fr>

Cc : Caroline TODESCO <eolis.todesco@orange.fr>

Objet : notification du dossier de carte commuale

Madame le maire,

Vous avez notifié aux services de l'Etat associés le projet de révision de la carte communale. Suite à la réception du dossier, je vous fais part des remarques suivantes. Conformément au courrier du 11 septembre 2019 vous informant de la nécessité de mettre en compatibilité votre document d'urbanisme avec le Scot des Vosges centrales, vous avez choisi de passer 2.34 ha en secteur non constructible. Dans le rapport de présentation les terrains n° 8, 41 et 48 sont comptabilisés dans la consommation 2011-2021, page 33 mais ils apparaissent également dans le potentiel libre page 36. Dans le diagnostic des zones humides, les sondages avec traces d'hydromorphie ne sont localisables sur la carte, ainsi que les secteurs qui font l'objet de fiche. Ces points pourraient être corrigés pour le dossier mis à l'enquête publique.

La procédure de mise en compatibilité de votre document d'urbanisme a donc conduit à la réduction de vos capacités d'urbanisation en extension, contribuant ainsi à l'effort collectif demandé aux communes du Scot des Vosges centrales

--



Dorothee BRYL
Chargée d'études



Direction Départementale des Territoires des Vosges
Service Urbanisme et Habitat
Bureau de l'Urbanisme, des Mobilités et du Climat

22 à 26 avenue Antoine Dutac
88026 EPINAL cedex
Tél : 03-29-69-14-28
Fax : 03-29-69-13-12

Mél : dorothee.bryl@vosges.gouv.fr
ddt-suh-bumc@vosges.gouv.fr